

INSCRIPTION 2022-2023

Les documents à fournir :

- Votre quotient familial CAF (datant au plus tôt de janvier 2022)
- Justificatif de domicile si vous habitez Crolles (datant de moins de 3 mois),
- 1 enveloppe timbrée sans adresse (participation frais de gestion administrative)
- Un mode de règlement (chèque, chèque J, chèques vac., espèces, virement).
- 1 Fiche sanitaire de liaison remplie et signée, pour les mineurs

Merci de répondre à toutes les questions lisiblement pour permettre le traitement de votre demande. Toute demande incomplète ne pourra pas être traitée.

NOM ET PRÉNOM du responsable légal *si l'inscription concerne un enfant mineur* :

.....

NOM et PRÉNOM de la personne à réinscrire

Né(e) le


ADRESSE

.....

Tél. Portable (s) :/.....

Tél travail

Courriel :@..... (écrivez lisiblement svp)

- 
- ▶ La cotisation annuelle est payable en totalité à l'inscription, avec possibilité d'échelonner le paiement.
 - ▶ ⁽¹⁾ Ajouter 8€ d'adhésion individuelle & annuelle (si non déjà réglée avec le centre de loisirs des mercredis 2022-2023)
 - ▶ ⁽²⁾ Dessin-Peinture enfant : ajouter 25, 50 € de forfait matériel
 - ▶ ⁽²⁾ Poterie enfant : ajouter 25,50 € de forfait matériel
 - ▶ ⁽²⁾ Poterie adulte : ajouter : 50,50 € de forfait matériel

Pour les Crollois dont le quotient familial est inférieur à 1372, il est possible de faire une simulation des tarifs.

Atelier + jour + heure	Tarif
..... €
..... €
⁽²⁾ Forfait matériel (25,50 € enfants ou 50,50 adultes €) €
⁽¹⁾ Adhésion annuelle individuelle (si non déjà réglée avec centre de loisirs)	8 €
Total à payer €

Réservé MJC	
QF (sur justificatif)
Enveloppe timbrée :	OUI NON
Fiche sanitaire mineurs	OUI NON
Mode règlement (chq, chq Vac, chq Jeune, espèces, virement...)

Une fois cette démarche terminée, vous êtes considéré comme inscrit et pourrez reprendre l'activité dès la semaine du 19 septembre et votre inscription dépend du règlement intérieur (pas d'annulation).

Fait à Crolles, le

Signature